



PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Séance du 11 juin 2026

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent, SÉHAN Alain, LE MOAL Brigitte, ROUAULT Anne-Marie, GAUVAIN Michaël, TATON Bruno, MALLARGÉ Bernard, THOMAS Gwénaél, LEFEBVRE Nathalie, CORRIO Karine, DONZEL Cécile, BRIAND Julien, CAMUS CARIO Morgane, VINCENT Louis, MARQUIER Charles, LE FORESTIER Doriane, POLLET Guillaume, COLLIN Roxane, PARISCOAT Clémence.

Absents : POLLET Guillaume (pouvoir à ROUAULT Anne-Marie)
CORRIO Karine (pouvoir à DONZEL Cécile)
CAMUS CARIO Morgane (pouvoir à COLLIN Roxane)

1/ Désignation du secrétaire de séance

Mme Brigitte LE MOAL est désignée secrétaire de séance suivant l'ordre du tableau du conseil municipal.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 2 avril est **adopté à l'unanimité sans réserve**.

3/ Tirage au sort des jurés d'Assises

En application de la loi, le Conseil Municipal doit procéder publiquement au tirage au sort des citoyens de la commune, appelés à figurer sur la liste préparatoire des jurés d'Assises pour l'année à venir. Le tirage s'effectue à partir de la liste électorale de Goudelin.

Les membres du conseil municipal sont invités à tirer au sort sur la liste électorale 3 personnes de plus de 23 ans pour faire partie de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2027.

M. Le Maire procède au tirage au sort à partir de la liste électorale :

Page 140 / Ligne 7 : **VERHAUVEN Jean** - 4 rue des écoles - Goudelin

Page 52 / Ligne 6 : **GUITON Laurent** - 281 rue de Parc Govel - Goudelin

Page 100 / Ligne 2 : **MARQUIER Yves** - 511 Kericquel - Goudelin

4/ Décisions prises en vertu des délégations consenties au Maire

Présentation au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par l'assemblée.

- M. le Maire a procédé, au titre de la fongibilité, au virement de crédits suivant, afin de réaliser des travaux pour l'aménagement de la rue de Poul Ranet :

- Compte 129 - Groupe scolaire : - 56 000 €
- Compte 140 - Aménagement de la rue de Poul Ranet : + 56 000

- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : La commune renonce formellement à exercer son droit de préemption urbain sur les transactions immobilières référencées ci-après, en raison de leur situation hors des périmètres d'intervention d'intérêt communal :

Angle rue Beausoleil/rue du Trégor ;

4, rue du Petit Lavoir ;

6, rue des Écoles ;

29, rue de Kerallec.

5/ Commissions de Leff Armor Communauté : désignation des représentants communaux

Suite aux élections au sein de l'intercommunalité Leff Armor Communauté, le conseil est invité à désigner les nouveaux représentants de la commune de Goudelin, devant siéger dans les différentes commissions communautaires thématiques. Les commissions et groupes de travail sont composés de :

- Le/les VP (de droit)

- 1 titulaire et 1 suppléant par commune (2 titulaires et 2 suppléants pour Plélo et Plouha pour assurer représentation des tendances politiques) en sus du VP le cas échéant

- Forum citoyen : 1 titulaire et 1 suppléant

Les commissions se tiendront au moins 4 fois par an (voire plus, selon les projets/dossiers).

Les groupes de travail seront plus ponctuels et se réuniront au gré des projets/événements

Particularité : certaines commissions sont co-présidées par plusieurs VP, afin de favoriser la cohérence, transversalité et la vision globale.

Commissions et groupes de travail thématiques ouvertes	Titulaires	Suppléants
Commission développement Economique, emploi et insertion par l'activité économique	Bruno TATON	Morgane CAMUS CARIO
Commission Petite enfance enfance jeunesse et animation	Anne Marie ROUALT	Doriane LE FORESTIER
Commission Développement culturel	Brigitte LE MOAL	Nathalie LEFEBVRE
Commission Aménagement, Habitat, gens du voyage et Mobilités	Karine CORRIO	Michaël GAUVAIN
Commission ressources naturelles et environnement *		Cécile DONZEL
Commission Gestion des Déchets	Gwénaél THOMAS	Louis VINCENT
Groupe de Travail Climat (Plan Climat, énergies renouvelables,...)	Bernard MALLARGE	Bruno TATON
Groupe de Travail développement sportif	Guillaume POLLET	Roxane COLLIN
Groupe de Travail Coopération décentralisée	Alain SEHAN	Brigitte LE MOAL
Commissions obligatoires	Titulaires	Suppléants
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées -CLECT-	Laurent LE FAUCHEUR	Michaël GAUVAIN
Commission Intercommunale des Impôts Directs -CIID-	Alain SEHAN	Gwénaél THOMAS

6/ Vote des subventions aux associations

M. SÉHAN présente le rapport de la commission communale Jeunesse et Sport.

Les critères réglementaires d'octroi sont rappelés : dépôt d'un dossier complet avec bilans financiers certifiés et attestation d'assurance RC/incendie.

Les structures externes perçoivent un montant forfaitaire de 10 € par mineur adhérent goudelinais, sous réserve qu'aucune structure équivalente n'existe sur le territoire de la commune.

Conformément à la Charte de l' élu local, les conseillers municipaux ayant un intérêt ou un rôle d'administration au sein d'une association **se sont abstenus de participer** aux débats et aux votes des lignes correspondantes :

Alain SÉHAN : pour le vote à l'« UNION SPORTIVE GOUDELINAISE FOOTBALL »

Nathalie LEFEBVRE : pour le vote aux « TRETEAUX DE L'ISLE »

Charles MARQUIER : pour le vote à « LIAMM SENE-BREIZH »

Louis VINCENT : pour le vote à l'« UNION SPORTIVE GOUDELINAISE FOOTBALL »

Roxane COLLIN : pour le vote à « FAMILLES RURALES GOUDELIN »

Doriane LE FORESTIER / Clémence PARISCOAT : pour le vote à l'« Amicale Laïque »

Julien BRIAND : pour le vote à la « SOCIETE CHASSE GOUDELIN BRINGOLO »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité des votants approuve l'attribution et la répartition des subventions aux associations pour l'année 2026, conformément aux tableaux suivants :

ASSOCIATION FAMILLES RURALES GOUDELIN (AFR)	2 500 €
AMICALE CYCLO GOUDELIN	500 €
CLUB LA JOYE SANS FIN	400 €
CLUB LA JOYE SANS FIN (subvention exceptionnelle concours de cartes)	550 €
COMITE DES FETES	1 000 €
ECOLE NOTRE-DAME DE L'ISLE / APEL (sortie scolaire)	1 000 €
ECOLE NOTRE-DAME DE L'ISLE / APEL (PROJET Sonerien Nevez)	300 €
ECOLE PUBLIQUE / Amicale Laïque (sortie scolaire)	1 000 €
ECOLE PUBLIQUE / Amicale Laïque (PROJET Sonerien Nevez)	300 €
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE (FNACA)	350 €
FNACA (subvention exceptionnelle concours de carte)	100 €
GOUDELIN FETE MEDIEVALE	600 €
LA BOULE BRETONNE GOUDELINAISE (LBBG)	700 €
LES TRETEAUX DE L'ISLE	300 €
LIAMM SENE-BREIZH	150 €
LOISIRS DETENTE GOUDELIN	1 150 €
LOISIRS ET BRICOLAGE	200 €
MOTO CLUB GOUDELIN LE MERZER (Championnat de France enduro Kid)	1 000 €
SOCIETE CHASSE GOUDELIN BRINGOLO	450 €
SUR LES CHEMINS DE L'HISTOIRE	300 €
TENNIS CLUB LANVOLLON GOUDELIN	200 €
TWIRLING CLUB DE L'ISLE	500 €
UNION SPORTIVE GOUDELINAISE FOOTBALL	2 200 €
UNION SPORTIVE GOUDELINAISE (Subvention exceptionnelle 60 ans)	500 €
ASSOCIATION "À FOND LA CAISSE"	300 €
TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	16 550 €

ADMR DE GOELO ARGOAT TREGOR - PLOUHA LANVOLLON	250 €
CLUB DES NAGEURS GUINGAMPAIS	10 €
COMICE AGRICOLE DU CANTON - PLOUAGAT	525 €
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION TERRITORIALE 22 (Antenne de Guingamp)	35 €
DOJO BRO DEGER - GRACES	10 €
FFME - PLOUISY	10 €
FRANCE ADOT 22 (Don d'Organes et de Tissus humains) - TREVOU-TREGUIGNEC	35 €
GUINGAMP BADMINTON	20 €
L'ATELIER CHOREGRAPHIQUE -ECOLE DE DANSE - PABU	10 €
LES CAVALIERS EDL - POMMERIT-LE-VICOMTE	10 €
LES RANDONNEURS DU LEFF - POMMERIT-LE-VICOMTE	35 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR 22	35 €
LEUCÉMIE ESPOIR - PLEDHAN	35 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER COMITE 22	150 €
MFR - MAISON FAMILIALE RURALE - LOUDEAC	35 €
MFR - MAISON FAMILIALE RURALE - PLERIN	35 €
PAIMPOL ARMOR RUGBY CLUB - PAIMPOL	10 €
REVES DE CLOWN	35 €
ROC'H N BLOC - PONTRIEUX	10 €
SOLIDARITÉ PAYSANS BRETAGNE	35 €
TREGOR GOELO ATHLETISME - GUINGAMP	60 €
TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES	1 390 €
TOTAL SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS	17 940 €

7/ Participations aux frais de chauffage

M. le Maire expose le dispositif de refacturation symbolique des charges de chauffage et d'électricité aux associations utilisatrices de la salle des fêtes et des salles de réunion. Ce système, à visée principalement pédagogique, s'appuie sur une grille de points (valeur du point fixée à 60 €, avec un maximum de 5 points pour une utilisation intensive). La recette prévisionnelle se monte à 1 860 €.

Les clubs de Tennis de Table et de Volley-ball, bien qu'intercommunaux (subventionnés par Leff Armor Communauté), sont soumis à ce barème en raison de leur occupation des locaux. LAC : Cap Sports

Le barème d'utilisation des salles pourra être revu l'an prochain par une analyse plus fine du degré d'occupation. Il est également demandé aux associations d'être vigilants et sensibles aux économies d'énergie.

Examen et vote des modalités ou des montants de participation financière relative aux frais de chauffage et d'électricité :

Association	Propositions 2026	
	Coef	Montant
Tennis de table	3	180 €
Loisirs détente	5	300 €
Joye sans fin	3	180 €
Twirling Club de l'Isle	3	180 €
USG	3	180 €
Volley Club	3	180 €
LAC	2	120 €
Tennis Club	1	60 €
Famille Rurale	0	0 €
La boule Goudelinaise	2	120 €
FNACA	0	0 €
Comité des fêtes	0	0 €
Amicale laïque	0	0 €
Kanérien	0	0 €
Fête médiévale	0	0 €
Centre de secours	1	60 €
Théâtre	2	120 €
ADMR		
Loisirs et Bricolage	1	60 €
La vie qu'on t'aime	2	120 €
La vie qu'on t'aime rattrapage 2024		
TOTAL	31	1 860 €

Barème utilisation	
Utilisation multi locaux	5 points
Utilisation très importante	4 points
Utilisation importante	3 points
Utilisation moyenne	2 points
Utilisation faible	1 point
Utilisation très faible	0 point

Tarif annuel pour 1 point	
2022	50 €
2023	60 €
2024	60 €
2025	60 €
2026	60 €

Vote du Conseil : Adopté à l'unanimité.

8/ Actualisation de la grille tarifaire applicable aux locations de la salle communale

Mme ROUAULT présente le barème actualisé des pénalités financières applicables en cas de bris ou de perte de matériel lors des locations de la salle des fêtes. Le tableau des propositions « TARIF MATERIEL » est joint en annexe.

Vote du Conseil : Adopté à l'unanimité.

9/ Création de poste au service enfance

Pour répondre à l'accroissement des besoins d'encadrement périscolaires, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la commune par la création d'un poste au sein du service enfance.

Il est rappelé qu'aux termes du Code général de la fonction publique et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de catégorie C, M. le Maire propose la création d'un emploi permanent d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet (11/35ème) pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des écoles à compter du 12 juin 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière d'animation, au grade d'adjoint d'animation - C1.

Les fonctions pourront aussi éventuellement être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 5° du Code général de la fonction publique. Le contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des écoles. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse (nouvelle procédure de recrutement). La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra justifier des diplômes et expériences professionnelles nécessaires pour intervenir au sein du secteur scolaire.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (Adjoint d'animation territorial) au 1er échelon.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Enfin le régime indemnitaire instauré par délibération sera applicable.

Sur avis favorable de la commission personnels du 26 février 2026,

Vote du Conseil : L'assemblée délibérante, **à l'unanimité**,

- Adopte la proposition du Maire et l'autorise à modifier en ce sens le tableau des emplois
- Précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 12 juin 2026
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2026.

10/ Programme de voirie 2026.

Suite analyse de la commission d'appel d'offre du 8 juin :

- Rue de la Fontaine Pierre (sortie Lavandières et accès RD9)
- Kercadiou Vian - D32 (2^{ème} phase)
- Creiz An Guer (dégradations route de St David à Pontorson)

Les propositions reçues sont les suivantes :

ENTREPRISES	TOTAL	
	HT (€)	TTC (€)
SPTP	49 619,70	58 343,64
EUROVIA	52 095,10	62 514,12
COLAS	56 916,50	68 299,80

Au vu des devis et après analyse, il est proposé de retenir l'offre de SPTP de Ploufragan (des travaux de peinture au sol ont été intégrés à l'offre) : soit **4 108 m²** de linéaire.

Le reliquat de l'enveloppe budgétaire globale (**20 000 € sur un budget de 125 000 €**) est conservé au titre de provision pour la signalétique ou les réparations d'urgence en régie.

Vote du Conseil : **Adopté à l'unanimité.**

11/ Rénovation de l'école publique : approbation de l'Avant-projet définitif (APD)

Le projet de rénovation de l'école publique franchit une étape clé avec la finalisation de l'Avant-projet définitif (APD) par le maître d'œuvre : il s'agit d'une notice descriptive des travaux à effectuer en amont de l'appel d'offre à venir pour la demande permis de construire. **Présentation au conseil, sur vidéo projecteur, des plans de masse et de coupe du projet, fournis par les architectes de l'Atelier du Port.** M. le maire explique quels sont les aménagements intérieurs et extérieurs prévus, suite à la concertation avec les enseignants et les parents d'élèves délégués.

M. Le Maire rappelle que le programme de cette opération a été validé pour un **montant prévisionnel de travaux estimé à 1 747 000 € HT.**

Suite à la consultation par marché négocié en application de l'article R 2124-3 du Code de la Commande Publique, un marché de maîtrise d'œuvre a été souscrit avec l'équipe conduite par l'agence d'architectes

ATELIER du PORT de Lanvallay, pour un **forfait de rémunération provisoire de 187 309,50 € HT** (mission de base + Missions complémentaires + PSE) soit un taux de rémunération de 10,72 %.

Le groupement titulaire de ce marché a réalisé les premières phases d'étude. Les études de diagnostic (DIAG) et d'avant-projet sommaire (APS) ont été validées par M. le Maire.

Les éléments constitutifs de l'avant-projet définitif (APD) ont été remis au Maître d'Ouvrage le 5 juin 2026.

Les échanges entre les différents intervenants ont fait apparaître la nécessité de faire évoluer le programme initial, en intégrant de nouvelles demandes :

- maçonnerie, charpente, couverture pour galerie complémentaire,
- isolation biosourcée
- Remplacement sols vinyles par sols caoutchouc
- panneaux rayonnants,
- préau cour élémentaire

Le code de la commande publique prévoit que les études d'APD doivent permettre au maître d'ouvrage d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposée par corps d'état, d'arrêter définitivement le programme et permettre la fixation du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le marché public de maîtrise d'œuvre.

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux est fixée au stade de l'APD, hors prestations supplémentaires éventuelles (PSE), à **1 730 740 € HT**.

Cet avant-projet comprend les éléments architecturaux, les descriptifs techniques et les estimatifs quantitatifs détaillés des travaux à prévoir.

A ce stade, le planning prévisionnel est le suivant :

- Dépôt du permis de construire : instruction 5 mois (ERP) / Délais de recours aux tiers 8 semaines
- Consultation des entreprises de travaux : septembre 2026
- **Travaux avec deux phases** : école maternelle puis école élémentaire

Après validation de l'APD, le plan de financement se présente comme suit :

RÉCAPITULATIF PAR PHASE — PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL						
POSTE	PHASE 1 — 2027 MATERNELLE	% Phase 1	PHASE 2 — 2028 ÉLÉMENTAIRE	% Phase 2	TOTAL GLOBAL	% Total
DÉPENSES						
Maîtrise d'œuvre	94 094.97 €	9.5%	93 214.03 €	9.8%	187 309.00 €	9.8%
Missions annexes	29 748.00 €	3.0%	0.00 €	0.0%	29 748.00 €	1.5%
Travaux	889 440.00 €	87.5%	861 300.00 €	90.2%	1 730 740.00 €	88.9%
TOTAL DÉPENSES	993 282.97 €	100.0%	954 514.03 €	100.0%	1 947 797.00 €	100.0%
RECETTES						
État — DETR	347 649.04 €	35.0%	334 079.91 €	35.0%	681 728.95 €	35.0%
Département (Contrat Territoire)	131 000.00 €	13.2%	0.00 €	0.0%	131 000.00 €	6.7%
Région — BVPB	62 500.00 €	6.3%	62 500.00 €	6.5%	125 000.00 €	6.4%
Autofinancement / Emprunt	452 133.93 €	45.5%	557 934.12 €	58.5%	1 010 068.05 €	51.9%
TOTAL RECETTES	993 282.97 €	100.0%	954 514.03 €	100.0%	1 947 797.00 €	100.0%

Pour assurer la trésorerie et le financement de l'opération, la commune contractera un emprunt à long terme de 1 000 000 € (Banque des Territoires, 25 ans) doublé d'un prêt relais de court terme d'un million d'euros pour le portage de la TVA. Le maximum de subventions sera demandé avec une variable d'ajustement qui reposera sur l'autofinancement communal (200 000 à 300 000 €).

Les modalités d'organisation du fonctionnement de l'école pendant les travaux, n'ont pas encore été validées : elles seront discutées le plus rapidement possible en concertation avec les enseignants, le responsable du périscolaire et les parents d'élèves délégués. L'usage de modules préfabriqués est écarté. Les élèves de maternelle seraient accueillis temporairement à la médiathèque et à la garderie (**Phase 1**), puis les élèves d'élémentaire occuperaient le bâtiment des maternelles réhabilité pendant la rénovation de leur pôle (**Phase 2**).

Une réunion de présentation aux parents (à la salle des fêtes avec les architectes) sera fixée à la mi-septembre 2026.

Vote du Conseil : L'APD et son plan de financement sont adoptés à l'unanimité.

12/ Acquisition foncière : autorisation de signature du compromis de vente.

Dans le cadre de la politique de développement de l'habitat et de l'aménagement du territoire de la commune de Goudelin, il est envisagé la création d'un futur lotissement communal afin de répondre à la demande de logements et de favoriser l'accueil de nouvelles familles.

À cet effet, des négociations ont été engagées pour l'acquisition d'une parcelle de terrain particulièrement adaptée à la réalisation de ce projet d'aménagement.

Il s'agit du bien foncier suivant :

Propriétaire : **Mme GRAILARD Chantal**

Situation : **Lieu-dit « Kernévez »**

Référence cadastrale : **Section ZN n° 31**

Prix d'acquisition proposé : **46 000 € (quarante-six mille euros)**

Monsieur le Maire précise que l'estimation de la valeur vénale du bien a été sollicitée auprès du pôle d'évaluation domaniale (France Domaine) conformément à la réglementation en vigueur. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Il convient dès lors **d'autoriser la conclusion et la signature du compromis de vente à intervenir entre la commune et la propriétaire**, dont la rédaction et l'authentification seront confiées à l'étude notariale de Plouagat. Les frais d'acte et de notaire afférents à cette transaction et l'indemnité d'éviction du locataire actuel de la parcelle seront à la charge de la commune.

Une étude de faisabilité sera lancée ultérieurement afin d'intégrer la parcelle du cabinet médical à ce futur projet de lotissement, de façon à augmenter la surface à construire.

Vote du Conseil : Adopté à l'unanimité.

13/ Informations diverses

- **Inauguration rue de Poul Ranet** : M. le Maire remercie les élus présents pour leur contribution avec la participation officielle des conseillers départementaux (MM. Guillaume Louis et Vincent Alléno), de Leff Armor Communauté (en la personne d'Alain Sehan) et de nombreux riverains.

- **Entraide Citoyenne** : suite à la tenue de la commission citoyenneté, présentation par Anne-Marie Rouault des différents points du règlement intérieur qui sera proposé au réseau de bénévoles de cette mobilisation civile.

Elle sera constituée d'un groupe de volontaires ayant pour vocation d'intervenir sur des actions de soutien, d'aide et d'assistance à la population, telles que : Entretien du cimetière et des chemins de randonnées, assistance en surveillance de cour et garderie scolaire, interventions lors d'intempéries, entraide sociale, appui aux animations, petits travaux d'embellissement, etc...

Deux commissions thématiques seront créées : **Bricolage/Espaces verts** et **École/Logistique** avec 1 référent élu par commission. Une réunion annuelle de bilan est prévue.

Un vêtement dédié sera fourni par la municipalité permettant l'identification des bénévoles.

Critères :

-Être majeur.e

-Souscrire un engagement (1 an renouvelable par tacite reconduction)

-Sous l'autorité du maire avec notification signée du règlement intérieur (tout manque au respect de ce règlement pourra faire l'objet d'une exclusion)

-Demeurer ou avoir une activité professionnelle sur Goudelin

-Être de nationalité française

La couverture en responsabilité civile et dommages corporels est validée par l'assureur municipal : Le contrat prévoit de couvrir la responsabilité de la commune **du fait des dommages causés aux tiers** par les personnes participant à un service public y compris à titre bénévole. Il prévoit également de couvrir la responsabilité de la commune **du fait des dommages subis par les personnes participant** à ce service public communal.

Une **demande d'honorabilité automatisée** sera mise en place auprès du **casier judiciaire pour le pôle scolaire**.

La publicité en sera faite via le bulletin municipal, des affiches dans les commerces et en mairie et les réseaux sociaux.

- **Conseil Municipal des Enfants** : Projet ciblant les classes de primaire, 6^{èmes} et 5^{èmes}

Délibération officielle lors du conseil de juillet pour un lancement effectif fin septembre 2026. Un courrier sera adressé aux directeurs des deux écoles et aux parents des élèves concernés.

- **Antenne Orange** : Début du génie civil la semaine prochaine. Pose de la structure début juillet 2026 pour une mise en service opérationnelle prévue fin 2026. Zone de vie de la Sté TPE installée sur l'emplacement de l'antenne à déplacer.

- **Travaux d'entretien** : Marché de débroussaillage d'automne confié à l'entreprise Le Forestier (15 887 € HT) incluant l'aménagement du sentier de la Chapelle de l'Isle et utilisation terre restante pour un sentier de randonnée rue d'Armor. Marché de curage de fossés attribué à l'entreprise Meurou TP (5 083 € HT) en amont des travaux d'enrobé (cf. supra).

- **Zone de Kéribot** : Vente de lots à prévoir et étude de faisabilité par l'ADAC : Préconisation d'un accès unique interne (hors zones communales) adapté aux poids-lourds avec assainissement autonome dédié. L'inventaire environnemental des zones humides est décalé à octobre 2026 en raison de la sécheresse.

-Problèmes de **stationnement rue de Montjoie** : réunion avec les riverains le samedi 6 juin : à revoir au sein de la commission « mobilités » afin de trouver des solutions adaptées.

-Validation du **poste d'animation périscolaire/bibliothèque** lors du prochain conseil municipal

-**Visite territoire LAC** le samedi 11 juillet de 9h à 12h00 : conseillers communautaires et élus de LAC sont conviés à découvrir le territoire et les infrastructures LAC : les places étant limitées, une seconde visite pourra être organisée au cours du 2nd semestre.

-Samedi 20 juin : le CCAS convie les victimes des agissements du « Toqueur » à un café en mairie pour un temps d'échange.

- **Choix du nouveau nom du bulletin municipal** : À la majorité des suffrages exprimés, le titre "**Goudel'Info**" est officiellement validé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00
Prochaine séance fixée au **mardi 9 juillet 2026 à 19h00**.

Le Maire,

Laurent LE FAUCHEUR



la secrétaire de séance,

Brigitte LE MOAL

